

Jean-Christophe LE DUGOU, Secrétaire de la CGT
Nasser MANSOURI-GUILANI, Directeur du Centre Confédéral d'Études Économiques et Sociales de la CGT (CCEES)
Pierre-Yves CHANU, Administrateur de l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (ACOSS)
17 juin 2003

FINANCEMENT DES RETRAITES : POURQUOI FAUT-IL REFORMER LA CONTRIBUTION PATRONALE ?

La critique et la contestation de la réforme des retraites préparée par le gouvernement Chirac-Raffarin, justifient un grand débat public. Des économistes commencent à s'y inviter. À côté de quelques interventions hétérodoxes, la majorité des prises de position demeure d'un grand classicisme. Ce serait aux salariés de supporter le coût des évolutions démographiques, l'entreprise n'ayant rien à voir avec ce problème de retraite ! La plupart choisissent un angle d'attaque bien curieux. Ils veulent nous convaincre que la taxation du capital serait illusoire pour résoudre le problème de financement des retraites¹.

Pour défendre leur thèse, les auteurs avancent deux idées majeures. Premièrement, le système français de retraite est contributif et non solidariste. Les pensions sont principalement versées en fonction des salaires des individus. Des exceptions existent cependant pour des petites retraites et certains avantages non contributifs. De ce fait, la taxation du capital remettrait en cause le modèle des retraites mis en place en 1945. Deuxièmement, la taxation du capital serait aussi peu réaliste et se tournerait, *in fine*, contre les salariés. Ceci posé, les auteurs précisent trois points qui recueillent notre plein accord : ils considèrent que la distribution des revenus en France est inégalitaire ; ils s'opposent à un allègement de la taxation des revenus du capital ; enfin, pour rétablir l'équité entre générations, ils estiment qu'il faut agir sur l'emploi et les salaires.

Nous ne reviendrons pas ici sur l'ensemble des problèmes que pose la thèse avancée. La retraite est-elle vraiment une rémunération différée, ce qui l'assimilerait à un acte d'épargne ou au contraire un salaire socialisé, ce qui justifie la mutualisation de son financement ? Limitons-nous à débattre du fond du problème autour de la taxation du capital et de l'emploi.

À défaut d'une réforme, la pérennité du financement des retraites, et plus généralement celui du système de protection sociale, est menacée dans un avenir pas très lointain. En ce qui concerne les retraites, il faudra d'ici vingt ans augmenter les ressources des régimes de quelques 4 points du PIB, soit 90 milliards d'euros. L'allongement de la durée des cotisations, la hausse des cotisations et la baisse du montant des pensions sont les trois principales solutions proposées par les tenants de l'idéologie libérale. Au lieu de résoudre le problème, ces propositions ne font que le déplacer sur un autre plan : la dégradation des conditions de vie des actifs et la dégradation du pouvoir d'achat des inactifs.

La réforme Fillon, en laissant un trou de 30 milliards d'€ à financer, laisse d'ailleurs présager de nouveaux sacrifices. On peut donc tabler sur des prélèvements supplémentaires à la charge des salariés.

L'alternative ne réside pas à nos yeux dans « la taxation des revenus financiers et des dividendes ». Ces prélèvements, indispensables, nous en sommes d'accord, ne peuvent être

¹ Elie Cohen, J-P. Fitoussi et Jean Pisani-Ferry, *Libération* du 12 juin 2003.

une source pérenne du financement des retraites. D'une part, parce que les revenus financiers sont volatiles. D'autre part, parce que notre ambition est d'en réduire le volume au profit des salaires. Taxer les revenus financiers rapporterait 10 milliards d'€. C'est bien loin de compenser la baisse de près de 10 points en 20 ans de la masse salariale dans la richesse nationale. Mais cette taxation immédiate doit être insérée dans une stratégie plus globale de réallocation des ressources en faveur du développement de l'emploi, des qualifications et de l'activité productive. La réforme de la contribution patronale que met en avant la CGT est un élément d'une nouvelle stratégie en faveur du travail, de l'emploi et de la création de richesses.

Dans les 15 ans qui viennent le problème n'est pas principalement celui de l'allongement de la durée de la vie mais celui du départ à la retraite des générations nombreuses d'après-guerre. Va-t-on exonérer les entreprises de tout effort pour assurer le financement des retraites des salariés qu'elles ont occupés pendant 35, 40 ou 45 ans ? Or, c'est bien ce choix que fait le gouvernement : 90 % de l'effort repose sur les salariés sous forme de baisse des pensions, d'allongement de la durée de cotisation ou les deux. Cela ne fait que prolonger les choix antérieurs : en 20 ans, les entreprises ont bénéficié d'allègements de cotisation qui représentent aujourd'hui 20 milliards d'€, alors que les cotisations retraite des salariés ont augmenté de 40 %.

C'est pour pouvoir augmenter la contribution des entreprises sans peser sur l'emploi, que nous préconisons une réforme du mode de calcul de la contribution patronale. Aujourd'hui, nous marchons sur la tête puisque l'entreprise qui débauche réduit les salaires, diminue sa contribution aux régimes de retraite, alors que celle qui embauche et accroît la masse salariale va payer plus ! La CGT propose que l'on tienne compte de toute la richesse créée par le travail et que l'entreprise qui accroît ses profits en diminuant l'emploi, se voit plus sollicitée que celle qui développe l'emploi. Un rééquilibrage entre entreprises de main-d'œuvre et branches plus capitalistiques pourrait s'opérer, ce qui permettrait peut-être de sortir de la coûteuse politique d'exonération de cotisations sociales.

Sur le fond, le problème de financement de la protection sociale est lié à la faiblesse de la croissance, à un faible taux d'emploi et à la persistance d'un chômage massif. Il s'agit donc d'établir un nouveau régime de croissance permettant d'augmenter l'emploi, de réduire le chômage et d'accroître le volume des richesses à répartir.

Le produit intérieur brut de la France serait d'environ 1 800 milliards d'euros en 2020 si le taux moyen de croissance est de 1 % dans les vingt ans qui viennent ; il serait de 2 200 milliards si ce taux moyen est de 2 %, et de 2 650 si nous arrivons à établir un taux moyen de croissance de 3 %. Evidemment, les données du problème changent profondément. L'effort collectif nécessaire pour garantir l'avenir du système de retraite serait beaucoup plus acceptable en cas de croissance soutenue.

Comment assurer un taux moyen de croissance de 3 % dans les deux prochaines décennies, et au-delà ? Voilà la question fondamentale. Nous considérons que pour y parvenir, il faut tirer des enseignements du passé récent. Au cours des deux dernières décennies, au nom de la lutte contre le chômage, la politique de l'emploi a privilégié les mesures dévalorisant le travail telles que la réduction des cotisations dites patronales et l'allègement des prélèvements sur le capital. Le bilan est accablant : le chômage demeure massif et les personnes qualifiées occupent des postes requérant moins de qualification. Il en a résulté une modération salariale avec une smicardisation des rémunérations. Les entreprises ont privilégié des investissements

financiers aux dépens des investissements productifs. La France, comme ses homologues européens, a enregistré des retards importants en matière des nouvelles technologies. Tout cela explique la persistance d'une « croissance molle », pour reprendre l'expression chère à J-P Fitoussi.

La proposition de taxation du capital, de même que la réforme du mode de calcul des cotisations sociales, ne vise pas à changer la base du financement de la retraite. Elle a pour objectif d'inciter les entreprises à innover, à créer des emplois qualifiés et bien rémunérés ; elle vise à empêcher la dérive vers la financiarisation.

Il n'y a donc pas de « trésor caché » sinon celui du « laboureur » de La Fontaine. Reste que pour le mobiliser, en l'occurrence ici pour l'emploi, il faut faire reculer les prétentions exagérées du « financier ».